



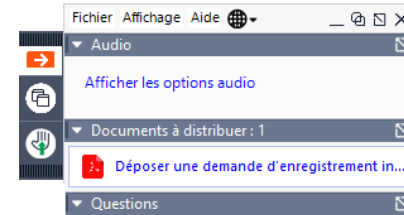
Demande d'enregistrement international

Webinaire du Système de Madrid

Lucía J. Yanguas
Division de l'Information et de la Promotion de Madrid

Genève
24 Juillet 2019

Comment utiliser GoToWebinar?



[Saisir une question pour le personnel]

Envoyer

Déposer une demande d'enregistrement in...

Identifiant du webinaire : 305-556-979

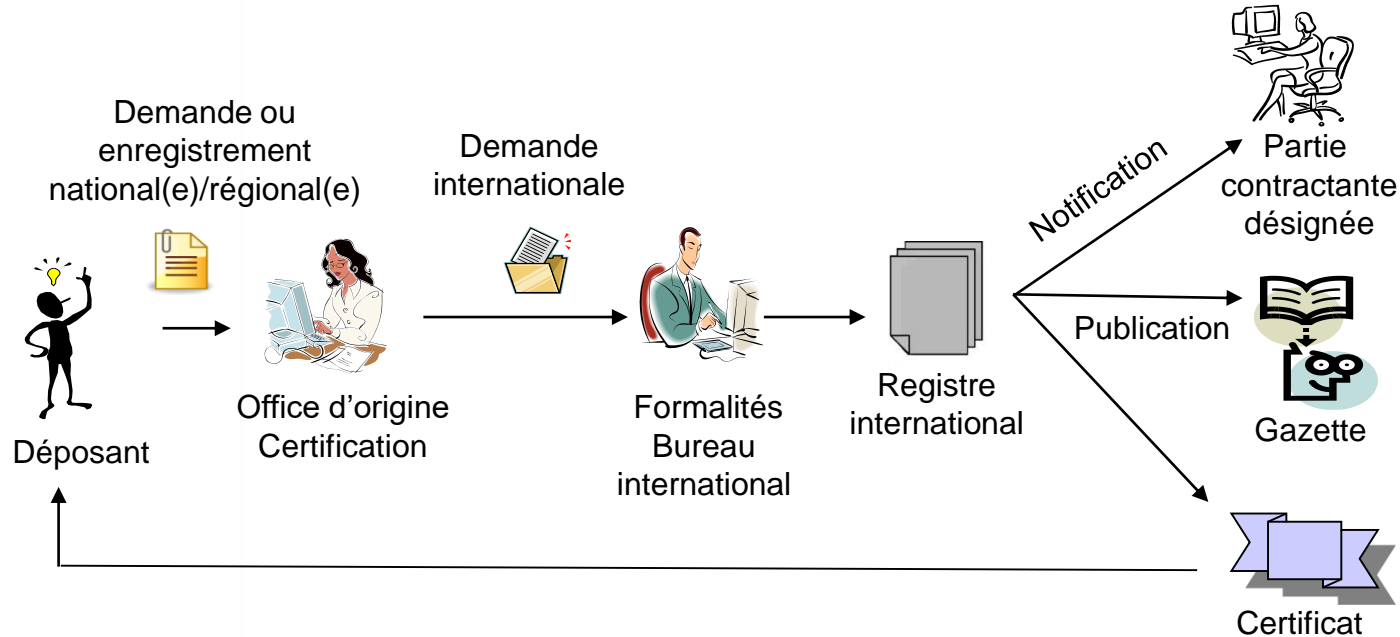
 **GoToWebinar**

Structure de la présentation



- Présentation: Demande d'enregistrement international
- Questions interactives durant la présentation
- Questions et réponses à la fin
- Enquête

Demande internationale



Question

- Le certificat d'enregistrement international est-il équivalent à une déclaration d'octroi de la protection?

Qui peut déposer?

■ 2 conditions:

- Bénéficiant d'un rattachement avec un pays membre du système de Madrid :
 - Etablissement
 - Domicile
 - Nationalité

- Et justifiant d'un droit de marque dans le pays d'origine :
enregistrement ou demande de base.

Date de l'enregistrement international

- Date d'enregistrement international
 - Date réception Office d'origine (OO) si dans les 2 mois
 - Date de réception par OMPI si après les 2 mois
 - Éléments substantiels de la marque (règle 15): identité du déposant, parties contractantes (PC) désignées, reproduction de la marque, indication des produits et services (P&S)

Exemple

- Une demande internationale est déposée auprès de l'Office d'origine le 1^{er} mai
- Elle est reçue par l'OMPI le 1^{er} juin
- L'OMPI constate qu'aucune partie contractante n'est désignée dans la demande internationale
- Le 5 juin, l'OMPI notifie cette irrégularité à l'Office d'origine et l'invite à la corriger avant le 5 septembre

Question

- Quelle sera la date de l'enregistrement international si l'Office d'origine remédie cette irrégularité au plus tard le 1^{er} juillet ?

Demande Internationale

- Déposée à l'OMPI via l'Office d'origine (Dépôt direct impossible)
- Formulaire officiel: MM2 (e-Filing pour certains offices)
- Base de données [Profils des membres de Madrid](#)

E-Filing

Demande de base ou enregistrement de base	
Parties contractantes désignées	
Déposant(s)	
Mandataire	
Langues et correspondance	
Marque	
Produits et services	
Limitations	
Priorités revendiquées	
MM17	
MM18	
Pièces jointes	
Calcul des émoluments et taxes	
Clauses de non-responsabilité	
Validation	
Paielement	
Résumé	

À remplir par le déposant/l'Office

<u>À remplir par le déposant</u>	<u>À remplir par l'Office</u>
<p>La présente demande comprend le nombre suivant de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Feuilles supplémentaires :- Formulaires MM17 : <p>Référence du déposant :</p>	<p>Référence de l'Office :</p>

■ Formulaire dactylographié

PC dont l'Office est l'OO

1	PARTIE CONTRACTANTE DONT L'OFFICE EST L'OFFICE D'ORIGINE
	France

Indiquer la Partie Contractante dont l'Office est l'Office d'origine

Déposant

2

DÉPOSANT

- a) Nom :
-
- b) Adresse :
-
- c) Adresse pour la correspondance :
-
- d) Téléphone : Télécopieur :
- Adresse électronique :

Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette demande internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, **par conséquent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier**. De même, toute autre correspondance émise par le Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement international peut être enregistrée.

- e) Langue souhaitée pour la correspondance : Anglais Espagnol Français
- f) Autres indications (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées; à titre d'exemple, si les **États-Unis d'Amérique** sont désignés, ces indications sont nécessaires) :
- i) si le déposant est une personne physique, nationalité du déposant :
- ii) si le déposant est une personne morale :
- forme juridique de la personne morale :
 - État et, le cas échéant, entité territoriale de cet État dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :
-

Déposant-Nom

- Personne physique ou une personne morale (entreprise)
- Personnes physiques :
 - Nom de famille et prénom
 - Noms en caractères non latins doivent être translittérés en caractères latins
- Personne morales :
 - Doivent indiquer leur dénomination officielle complète
 - Noms en caractères non latins doivent être translittérés en caractères latins ou peuvent être remplacés par une traduction dans la langue de la demande internationale

Déposant-Adresse

2

DÉPOSANT

b) Adresse 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20 (Suisse)

- Plusieurs déposants, indications claires des adresses
- Plusieurs déposants ayant des adresses différentes et aucune indication d'adresse pour la correspondance, toutes les communications seront envoyées à l'adresse du déposant nommé en premier dans la demande.

Déposant-Adresse pour la correspondance

2

DÉPOSANT

a) Nom : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

b) Adresse : 34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20 (Suisse)

c) Adresse pour la correspondance : WIPO Japan Office

Daido Seimei Kasumigaseki Bldg. 3F

1-4-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku

Tokyo 100-0013 (Japon)

- Indiquer à la rubrique 2.c) l'adresse à laquelle vous souhaitez que les communications soient envoyées si celle-ci diffère de l'adresse fournie à la rubrique 2.b)

Adresse pour la correspondance (plusieurs titulaires)

2**DÉPOSANT**

- a) Nom : 1) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle 2) WIPO Singapore Office
- b) Adresse : 1) 34, chemin des Colombettes 2) 29 Heng Mui Keng Terrace
1211 Genève 20 (Suisse) #06-16, Singapour 119620 (Singapour)
- c) Adresse pour la correspondance : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

Question

- L'adresse pour la correspondance doit-elle être l'adresse du mandataire?

Déposant-Adresse pour la correspondance

2 DÉPOSANT

a) Nom : Organisation Mondial de la Propriété Intellectuelle

b) Adresse : 34, chemin de Colombettes

1211 Genève 20 (Suisse)

c) Adresse pour la correspondance : Rue des eaux vives, 6

1207 Genève (Suisse)

4

CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE

Nom : Eric Fontaine

Adresse Rue des eaux-vives, 6

1207 Genève (Suisse)

NON !

Déposant-Téléphone, télécopieur et courrier électronique

2

DÉPOSANT

d) Téléphone : +41 22 338 86 86 Télécopieur : _____
Adresse électronique : wipo@wipo.int

Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette demande internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, par conséquent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier. De même, toute autre correspondance émise par le Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement international peut être enregistrée.

- Une adresse de courriel par déposant
- Toute correspondance émise par l'OMPI sera *uniquement* envoyée de façon électronique si courriel
- Courriel de l'entreprise (pas personnel)

Déposant-Langue correspondance

2

DÉPOSANT

e) Langue souhaitée pour la correspondance : Anglais Espagnol Français

- Il n'est pas nécessaire de cocher une de ces cases si vous souhaitez recevoir les communications dans la langue de la demande internationale

Déposant-Autres indications

2**DÉPOSANT**

- f) Autres indications (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées; à titre d'exemple, si les États-Unis d'Amérique sont désignés, ces indications sont nécessaires) :
- i) si le déposant est une personne physique, nationalité du déposant : SUISSE.....
 - ii) si le déposant est une personne morale :
 - forme juridique de la personne morale :
 - État et, le cas échéant, entité territoriale de cet État dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :
.....

Déposant-Autres indications

2

DÉPOSANT

- f) Autres indications (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées; à titre d'exemple, si les États-Unis d'Amérique sont désignés, ces indications sont nécessaires) :
- i) si le déposant est une personne physique, nationalité du déposant :
 - ii) si le déposant est une personne morale :
 - forme juridique de la personne morale : Société anonyme
 - État et, le cas échéant, entité territoriale de cet État dont la législation a servi de cadre à la constitution de la personne morale :
Luxembourg

Qualification pour déposer

3

QUALIFICATION POUR DÉPOSER

a) Indiquer en cochant la case appropriée :

- i) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est un État, si le déposant est un ressortissant de cet État; ou
- ii) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est une organisation, le nom de l'État dont le déposant est un ressortissant :; ou
- iii) si le déposant est domicilié sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1; ou
- iv) si le déposant a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1.

b) Lorsque l'adresse du déposant donnée à la rubrique 2.b) n'est pas dans la partie contractante mentionnée à la rubrique 1, indiquer dans l'espace prévu ci-dessous :

- i) si la case correspondant à l'alinéa a)iii) de la présente rubrique a été cochée, le domicile du déposant sur le territoire de cette partie contractante, ou,
- ii) si la case correspondant à l'alinéa a)iv) de la présente rubrique a été cochée, l'adresse de l'établissement industriel ou commercial du déposant sur le territoire de cette partie contractante.

.....

1 PARTIE CONTRACTANTE DONT L'OFFICE EST L'OFFICE D'ORIGINE

Suisse

**2** DÉPOSANT

a) Nom : WIPO Brazil Office

b) Adresse : Avenida Atlântica No 1130

5th Floor - Part B

Copacabana - CEP 22021-000

Rio de Janeiro (Brésil)

3 QUALIFICATION POUR DÉPOSER

a) Indiquer en cochant la case appropriée :

- i) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est un État, si le déposant est un ressortissant de cet État; ou
- ii) lorsque la partie contractante mentionnée à la rubrique 1 est une organisation, le nom de l'État dont le déposant est un ressortissant : _____; ou
- iii) si le déposant est domicilié sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1; ou
- iv) si le déposant a un établissement industriel ou commercial effectif et sérieux sur le territoire de la partie contractante mentionnée à la rubrique 1.

b) Lorsque l'adresse du déposant donnée à la rubrique 2.b) n'est pas dans la partie contractante mentionnée à la rubrique 1, indiquer dans l'espace prévu ci-dessous :

- i) si la case correspondant à l'alinéa a)iii) de la présente rubrique a été cochée, le domicile du déposant sur le territoire de cette partie contractante, ou,
- ii) si la case correspondant à l'alinéa a)iv) de la présente rubrique a été cochée, l'adresse de l'établissement industriel ou commercial du déposant sur le territoire de cette partie contractante.

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20 (Suisse)

ID

Constitution d'un mandataire

4

CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE

Nom : WIPO Office in the Russian Federation

Adresse 5 Nobelya str.

Skolkovo Innovation Center

Moscow, 121205 (Fédération de Russie)

Téléphone :

Télécopieur :

Adresse électronique :

Si vous fournissez une adresse électronique, toute correspondance émise par le Bureau international en relation à cette demande internationale ou à l'enregistrement qui en est issu sera envoyée exclusivement de façon électronique et, par conséquent, vous ne recevrez plus aucune correspondance sur papier. De même, toute autre correspondance émise par le Bureau international en relation à d'autres demandes internationales ou aux enregistrements internationaux pour lesquels la même adresse électronique a été ou sera fournie sera envoyée exclusivement de façon électronique. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les communications électroniques, une seule adresse électronique pour chaque enregistrement international peut être enregistrée.

- Non obligatoire, sans exigences, un seul mandataire par demande internationale et communications envoyées **uniquement** au mandataire
- Représentation devant l'OO n'est pas régie par les dispositions du système de Madrid

Demande ou enregistrement de base

5

DEMANDE DE BASE OU ENREGISTREMENT DE BASE

Numéro de la demande de base : 13 4 009 349..... Date de la demande de base : 03/06/2013..... (jj/mm/aaaa)Numéro de l'enregistrement de base : 13 4 009 349..... Date de l'enregistrement de base : 15/11/2013..... (jj/mm/aaaa)

- Lorsque la marque de base est une demande en instance devant l'OO, le numéro et la date de la demande doivent être indiqués
- Lorsque la marque de base est enregistrée auprès de l'OO, indiquez seulement le numéro et la date de l'enregistrement

Priorité revendiquée

6**PRIORITÉ REVENDIQUÉE**

Le déposant revendique la priorité du dépôt antérieur mentionné ci-dessous :

Office auprès duquel le dépôt antérieur a été effectué :

Numéro du dépôt antérieur (s'il est disponible) :

Date du dépôt antérieur : (jj/mm/aaaa)

Si la revendication de priorité ne s'applique pas à la totalité des produits et services énumérés à la rubrique 10 du présent formulaire, indiquer ci-dessous les produits et services pour lesquels la priorité est revendiquée :

.....

.....

Si plusieurs priorités sont revendiquées, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire en donnant les renseignements demandés ci-dessus pour chaque priorité revendiquée.

Priorité revendiquée

- Revendiquer une priorité si moins de 6 mois depuis la date du dépôt antérieur
- Nom de l'Office du dépôt antérieur, la date du dépôt antérieur et son numéro
- Si la priorité ne concerne qu'une partie des P&S énumérés à la rubrique 10, indiquez ceux couverts par le dépôt antérieur
- Possibilité de revendiquer priorité de plusieurs dépôts antérieurs/demandes antérieures
- Pas de documents pour revendication de priorité

La marque

7

LA MARQUE

a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous.



b) Si la reproduction au point a) est en noir et blanc et que la couleur est revendiquée à la rubrique 8, placer une reproduction couleur de la marque dans le carré ci-dessous.



c) Le déposant déclare qu'il souhaite que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard.

d) La marque consiste exclusivement en une couleur ou une combinaison de couleurs en tant que telles, sans aucun élément figuratif.

Lorsque l'Office d'origine a adressé ce formulaire par télécopieur, le présent espace doit être complété avant d'adresser l'original de cette page au Bureau international.

Numéro de l'enregistrement de base ou numéro de référence de l'Office indiqué sur la première page du formulaire :

.....

Signature par l'Office d'origine :

Reproduction de la marque

- Obligatoire
- **Identique** à la demande de base ou à l'enregistrement de base
- Reproduction claire
- Il n'est pas possible de modifier la reproduction de la marque une fois la marque enregistrée par l'OMPI
- Caractères standards

Marque non traditionnelle

7

LA MARQUE

- a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous.

The image shows a musical score for 'Ave Maria' in G major, 3/4 time. The score is divided into six systems, each with a numbered box (1-6) above it. The lyrics are written below the notes. The boxes are intended for the applicant to place a reproduction of their trademark.

1) *Ave - ma - ri - ae - gra - ti - as in excelsis de - o - mi - ni - bus spi - rit - u - bus in - san - c - ti - s qui se - dit cum Pa - tre et Fi - li - o si - mi - li - ter ex - pa - tre et Fi - li - o con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e*

2) *Qui ex - ce - dit om - ni - a se - cu - la et qui cum Pa - tre et Fi - li - o si - mi - li - ter ex - pa - tre et Fi - li - o con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e*

3) *De - us qui ex - ce - dit om - ni - a se - cu - la et qui cum Pa - tre et Fi - li - o si - mi - li - ter ex - pa - tre et Fi - li - o con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e*

4) *Qui ex - ce - dit om - ni - a se - cu - la et qui cum Pa - tre et Fi - li - o si - mi - li - ter ex - pa - tre et Fi - li - o con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e*

5) *Vi - va - ce - le - ste - que - rum in excelsis De - o - mi - ni - bus spi - rit - u - bus in - san - c - ti - s*

6) *Qui ex - ce - dit om - ni - a se - cu - la et qui cum Pa - tre et Fi - li - o si - mi - li - ter ex - pa - tre et Fi - li - o con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e et con - spi - ra - to - ri - e*

Reproduction de la marque



Caractères standard

7

LA MARQUE

a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous.



- c) Le déposant déclare qu'il souhaite que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard.
- d) La marque consiste exclusivement en une couleur ou une combinaison de couleurs en tant que telles, sans aucun élément figuratif.

- En caractères standard, la case c) doit être cochée
- Il n'est pas possible de demander à ce que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard une fois la marque enregistrée par l'OMPI

Marque de couleur vs Revendication de couleur



Question

7

LA MARQUE

- a) Placer la reproduction de la marque, telle qu'elle figure dans la demande de base ou dans l'enregistrement de base, dans le carré ci-dessous.



- c) Le déposant déclare ou il souhaite que la marque soit considérée comme une marque en caractères standard.
- d) La marque consiste exclusivement en une couleur ou une combinaison de couleurs en tant que telles, sans aucun élément figuratif. **Pas correct !!**

Couleur(s) revendiquée(s)



8

COULEUR(S) REVENDIQUÉE(S)

- a) Le déposant revendique la couleur comme élément distinctif de la marque.

Couleur ou combinaison de couleurs revendiquée : bleu, rouge

.....

.....

.....

- b) Indication, pour chaque couleur, des parties principales de la marque qui sont dans cette couleur (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

points : rouge

.....

mot : bleu

.....

.....

Indications diverses

9

INDICATIONS DIVERSES

- a) Translittération de la marque (cette indication est obligatoire lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que latins ou de chiffres autres qu'arabes ou romains) :

.....

- b) Traduction de la marque (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

i) en anglais :

.....

ii) en espagnol :

.....

iii) en français :

.....

- c) Les termes contenus dans la marque n'ont pas de signification (et ne peuvent donc être traduits).

- d) Le cas échéant, cocher la ou les cases pertinentes ci-dessous :

Marque tridimensionnelle

Marque sonore

Marque collective, marque de certification ou marque de garantie

- e) Description de la marque (le cas échéant) :

.....

- f) Éléments verbaux de la marque (le cas échéant) :

.....

- g) Le déposant déclare qu'il souhaite ne pas revendiquer la protection à l'égard des élément(s) suivant(s) de la marque :

.....

.....

Questions

- Les indications diverses sont-elles toutes obligatoires?

Translittération de la marque



9

INDICATIONS DIVERSES

- a) Translittération de la marque (cette indication est obligatoire lorsque la marque se compose, en tout ou en partie, de caractères autres que latins ou de chiffres autres qu'arabes ou romains) :

REIKO

- Lorsque la marque se compose de caractères autres que latins ou de chiffres autres qu'arabes ou romains, une translittération doit être fournie

Traduction de la marque



b) Traduction de la marque (selon les exigences de certaines parties contractantes désignées) :

i) en anglais : Nicoline SMALL ITALIAN TAILOR SHOP

ii) en espagnol : Nicoline PETITE BOUTIQUE DU TAILLEUR ITALIENNE

iii) en français : Nicoline PEQUEÑA SASTRERÍA ITALIANA

- Traduction non obligatoire pour OMPI (pour certaines PCD)
- L'OMPI ne vérifie pas l'exactitude de la traduction, ne remet pas en question l'absence d'une traduction et ne fournit pas de traduction de sa propre initiative

Marque qui ne peut pas être traduite



- c) Les termes contenus dans la marque n'ont pas de signification (et ne peuvent donc être traduits).

Question

- Doit-on transmettre un support physique pour une marque sonore?

Type spécial de marque

d) Le cas échéant, cocher la ou les cases pertinentes ci-dessous :

- Marque tridimensionnelle
- Marque sonore
- Marque collective, marque de certification ou marque de garantie

- Lorsque la marque est une marque tridimensionnelle, une marque sonore ou une marque collective, de certification ou de garantie
- N'envoyez pas les règlements régissant l'emploi de la marque collective, de certification ou de garantie à l'OMPI (Préparez-les pour les PCD)

Description de la marque

- Description identique à la marque de base
- Description volontaire

Éléments verbaux de la marque



f) Éléments verbaux de la marque (le cas échéant) :

Tablier Blanc

- Cette information n'est pas obligatoire
- Uniquement à titre d'information (sans effet juridique)
- Si la case caractères standards est cochée, cette rubrique ne doit pas être complétée

Non-revendication



g) Le déposant déclare qu'il souhaite ne pas revendiquer la protection à l'égard des élément(s) suivant(s) de la marque :

BILLARDS Depuis 1860

- Renoncer à revendiquer la protection d'éléments de la marque pour éviter des refus (même si ce n'est pas dans la demande de base)
- Renonciation à l'égard de toutes les PCD
- Renonciation n'est pas possible une fois la marque enregistrée

Produits et services

10

PRODUITS ET SERVICES

Vous pouvez trouver les indications qui sont préalablement acceptées par le Bureau international dans le Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS) à l'adresse www.wipo.int/mgs/. En utilisant ces indications, vous pouvez éviter d'éventuelles irrégularités concernant le classement des produits et des services et un retard dans l'inscription de l'enregistrement international.

S'il vous plaît, veuillez utiliser la police "Courier New" ou "Times New Roman", taille 12 pt, ou plus.

Veuillez utiliser le point virgule (;) pour spécifier clairement les indications des produits et services de votre liste. Par exemple:
09 Appareils et instruments scientifiques et optiques ; trames pour la photogravure ; ordinateurs.
35 Publicité ; établissement de statistiques ; agences d'informations commerciales.

a) Indiquer ci-dessous les produits et services pour lesquels l'enregistrement international est demandé :

Classe

Produits et services

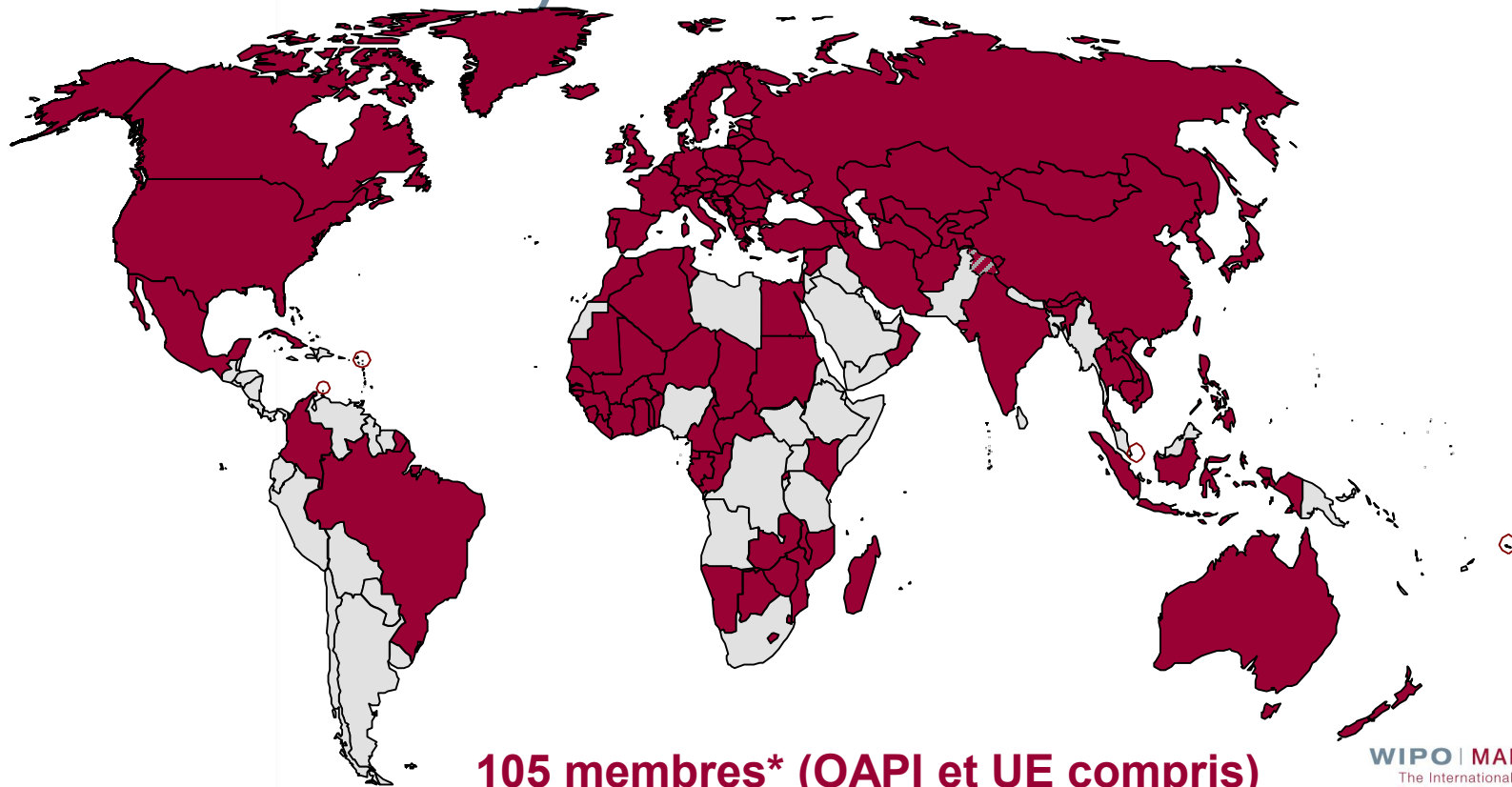
b) Le déposant souhaite limiter la liste des produits et services à l'égard de l'une ou de plusieurs parties contractantes désignées, comme suit :

Partie contractante

Classe(s) ou liste des produits et services pour lesquels la protection est demandée dans cette partie contractante

Si l'espace prévu est insuffisant, cocher la case et utiliser une feuille supplémentaire

Membres du Système de Madrid



**105 membres* (OAPI et UE compris)
couvrant 121 pays**

WIPO | MADRID
The International
Trademark System

WIPO FOR OFFICIAL USE ONLY

*Tous sont partie au Protocole, qui régit le système,
et 55 sont également partie à l'Arrangement

Désignations

11

DÉSIGNATIONS

(Des informations relatives aux procédures en vigueur dans les Offices nationaux ou régionaux des membres du système de Madrid peuvent être consultées sur le site Internet de l'OMPI à l'adresse suivante www.wipo.int/madrid/members/offices_info.html). Des informations supplémentaires figurent également dans les avis consultables à l'adresse suivante : www.wipo.int/madrid/fr/notices/).

Cocher les cases correspondantes :

<input type="checkbox"/> AF Afghanistan	<input type="checkbox"/> EE Estonie	<input type="checkbox"/> LA République démocratique populaire lao	<input type="checkbox"/> RS Serbie
<input type="checkbox"/> AG Antigua-et-Barbuda	<input type="checkbox"/> EG Égypte	<input type="checkbox"/> LI Liechtenstein	<input type="checkbox"/> RU Fédération de Russie
<input type="checkbox"/> AL Albanie	<input type="checkbox"/> EM Union européenne ¹	<input type="checkbox"/> LR Libéria	<input type="checkbox"/> RW Rwanda
<input type="checkbox"/> AM Arménie	<input type="checkbox"/> ES Espagne	<input type="checkbox"/> LS Lesotho ²	<input type="checkbox"/> SD Soudan
<input type="checkbox"/> AT Autriche	<input type="checkbox"/> FI Finlande	<input type="checkbox"/> LT Lituanie	<input type="checkbox"/> SE Suède
<input type="checkbox"/> AU Australie	<input type="checkbox"/> FR France	<input type="checkbox"/> LV Lettonie	<input type="checkbox"/> SG Singapour ²
<input type="checkbox"/> AZ Azerbaïdjan	<input type="checkbox"/> GB Royaume-Uni ²	<input type="checkbox"/> MA Maroc	<input type="checkbox"/> SI Slovénie
<input type="checkbox"/> BA Bosnie-Herzégovine	<input type="checkbox"/> GE Géorgie	<input type="checkbox"/> MC Monaco	<input type="checkbox"/> SK Slovaquie
<input type="checkbox"/> BG Bulgarie	<input type="checkbox"/> GH Ghana	<input type="checkbox"/> MD République de Moldova	<input type="checkbox"/> SL Sierra Leone
<input type="checkbox"/> BH Bahreïn	<input type="checkbox"/> GM Gambie	<input type="checkbox"/> ME Monténégro	<input type="checkbox"/> SM Saint-Marin
<input type="checkbox"/> BN Brunei Darussalam ²	<input type="checkbox"/> GR Grèce	<input type="checkbox"/> MK Macédoine du Nord	<input type="checkbox"/> ST Sao Tomé-et-Principe
<input type="checkbox"/> BO Bonaire, Saint-Eustache et Saba ^{2,7}	<input type="checkbox"/> HR Croatie	<input type="checkbox"/> MN Mongolie	<input type="checkbox"/> SX Saint-Martin (partie néerlandaise) ²
<input type="checkbox"/> BT Bhoutan	<input type="checkbox"/> HU Hongrie	<input type="checkbox"/> MW Malawi	<input type="checkbox"/> SY République arabe syrienne
<input type="checkbox"/> BW Botswana	<input type="checkbox"/> ID Indonésie	<input type="checkbox"/> MX Mexique ²	<input type="checkbox"/> SZ Eswatini
<input type="checkbox"/> BX Belgique	<input type="checkbox"/> IE Irlande ²	<input type="checkbox"/> MZ Mozambique ²	<input type="checkbox"/> TH Thaïlande
<input type="checkbox"/> BY Bélarus	<input type="checkbox"/> IL Israël	<input type="checkbox"/> NA Namibie	<input type="checkbox"/> TJ Tadjikistan
<input type="checkbox"/> CA Canada	<input type="checkbox"/> IN Inde ²	<input type="checkbox"/> NO Norvège	<input type="checkbox"/> TM Turkménistan
<input type="checkbox"/> CH Suisse	<input type="checkbox"/> IR Iran (République Islamique d')	<input type="checkbox"/> NZ Nouvelle-Zélande ²	<input type="checkbox"/> TN Tunisie
<input type="checkbox"/> CN Chine	<input type="checkbox"/> IS Islande	<input type="checkbox"/> OA Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ³	<input type="checkbox"/> TR Turquie
<input type="checkbox"/> CO Colombie	<input type="checkbox"/> IT Italie	<input type="checkbox"/> OM Oman	<input type="checkbox"/> UA Ukraine
<input type="checkbox"/> CU Cuba ²	<input type="checkbox"/> JP Japon ²	<input type="checkbox"/> PH Philippines	<input type="checkbox"/> US États-Unis d'Amérique ⁴
<input type="checkbox"/> CW Curaçao ²	<input type="checkbox"/> KE Kenya	<input type="checkbox"/> PL Pologne	<input type="checkbox"/> UZ Ouzbékistan
<input type="checkbox"/> CY Chypre	<input type="checkbox"/> KG Kirghizistan	<input type="checkbox"/> PT Portugal	<input type="checkbox"/> VN Viet Nam
<input type="checkbox"/> CZ République tchèque	<input type="checkbox"/> KH Cambodge	<input type="checkbox"/> RO Roumanie	<input type="checkbox"/> WS Samoa
<input type="checkbox"/> DE Allemagne	<input type="checkbox"/> KP République populaire démocratique de Corée		<input type="checkbox"/> ZM Zambie
<input type="checkbox"/> DK Danemark	<input type="checkbox"/> KR République de Corée		<input type="checkbox"/> ZW Zimbabwe
<input type="checkbox"/> DZ Algérie	<input type="checkbox"/> KZ Kazakhstan		

Autres :

¹ La désignation de l'Union européenne couvre les États membres suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovincie, Slovénie, Suède.

Si l'Union européenne est désignée, il est obligatoire d'indiquer une deuxième langue de travail devant l'Office de l'Union européenne, parmi l'une des suivantes : Allemand Anglais Espagnol Italien

Par ailleurs, si le déposant souhaite revendiquer l'ancienneté d'une marque antérieure enregistrée dans, ou pour, un État membre de l'Union européenne, le formulaire officiel MM17 doit être annexé à la présente demande internationale.

² En désignant le Brunei Darussalam, l'Inde, l'Irlande, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni ou Singapour, le déposant déclare ou il a l'intention que la marque sera utilisée par lui-même ou avec son consentement dans ce pays en relation avec les produits et services identifiés dans la présente demande.

³ La désignation de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle couvre les États membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo.

⁴ Si les États-Unis d'Amérique sont désignés, il est obligatoire d'annexer à la présente demande internationale le formulaire officiel (MM18) contenant la déclaration d'intention d'utiliser la marque requise par cette partie contractante. La rubrique 2.1) du présent formulaire doit également être remplie.

⁵ Cuba et le Japon ont fait une notification conformément à la règle 34.3(a) du règlement d'exécution commun. Leurs taxes individuelles respectives sont dues en deux parties. Par conséquent, lorsque Cuba ou le Japon est désigné, seule la première partie de la taxe individuelle applicable est due au moment du dépôt de la présente demande internationale. La seconde partie ne devra être payée que si l'Office de la partie contractante concernée désignée considère que la marque ou l'objet de l'enregistrement international remplit les conditions requises pour être protégée. La date limite de paiement de la seconde partie ainsi que le montant dû seront notifiés au titulaire de l'enregistrement international à une date ultérieure.

⁶ Entité territoriale qui faisait partie des anciennes Antilles néerlandaises.

⁷ La protection est automatiquement accordée lorsque BQ (Bonaire, Saint-Eustache et Saba) est désignée (voir l'avis n° 27/2011).

Désignations - particularités

- Certaines parties contractantes peuvent exiger que d'autres informations leur soient fournies sur le formulaire MM2 ou un formulaire distinct
- Union européenne :
 - Cocher la case pour indiquer une deuxième langue de travail devant l'Office de l'Union européenne : français, anglais, allemand, espagnol ou italien. (différente de la langue de la demande internationale)
 - Possibilité de revendiquer l'ancienneté d'enregistrements antérieurs (MM17)
- Le simple fait de désigner l'une des parties contractantes suivantes est considéré comme une déclaration d'intention d'utiliser:
 - Brunéi Darussalam, Inde, Irlande, Lesotho, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Singapour.
- États-Unis d'Amérique
 - Déclaration d'intention d'utiliser la marque (formulaire MM18)

Formulaire MM18

**DECLARATION OF INTENTION TO USE THE MARK:
UNITED STATES OF AMERICA**

By designating the United States in the international application/subsequent designation, the person signing below declares that:

- (1) the applicant/holder has a *bona fide* intention to use the mark in commerce that the United States Congress can regulate on or in connection with the goods/services identified in the international application/subsequent designation;
- (2) he/she is properly authorized to execute this declaration on behalf of the applicant/holder;
- (3) he/she believes applicant/holder to be entitled to use the mark in commerce that the United States Congress can regulate on or in connection with the goods/services identified in the international application/subsequent designation; and
- (4) to the best of his/her knowledge and belief no other person, firm, corporation, association, or other legal entity has the right to use the mark in commerce, either in the identical form thereof or in such near resemblance thereto as to be likely, when used on or in connection with the goods/services of such other person, to cause confusion, or to cause mistake, or to deceive;
- (5) to the best of the signatory's knowledge, information, and belief, formed after an inquiry reasonable under the circumstances, the allegations and other factual contentions made above have evidentiary support.

I declare under penalty of perjury under the laws of the United States of America that all the foregoing statements are true and correct to the best of my knowledge and belief. I understand that willful false statements and the like may jeopardize the validity of the application or document or any registration resulting therefrom, and are punishable by fine or imprisonment, or both (18 U.S.C. §1001, 35 U.S.C. §25(b)).

Signature _____ Date of execution (dd/mm/yyyy) _____

Signatory's Name (Printed) _____

Signatory's Title _____

INSTRUCTION

This declaration must be signed by:

- (1) the applicant/holder or a person with legal authority to bind the applicant/holder; or
- (2) a person with firsthand knowledge of the facts and actual or implied authority to act on behalf of the applicant/holder; or
- (3) an attorney who is authorized to practice before the United States Patent and Trademark Office under 37 C.F.R. §10.1(c), who has an actual written or verbal power of attorney or an implied power of attorney from the applicant/holder.

INFORMATION REQUIRED BY THE INTERNATIONAL BUREAU

(a) Where the present declaration refers to an international application based on a basic application, indicate:
Basic application number: Date of the basic application: (dd/mm/yyyy), or

(b) Where the present declaration refers to an international application based on a basic registration, indicate:
Basic registration number: Date of the basic registration: (dd/mm/yyyy), or

(c) Where the present declaration refers to a subsequent designation of an international registration, indicate:
International registration number:

International Bureau's reference (where applicable):

Name of applicant/holder:

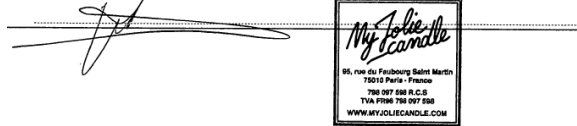
- Déclaration d'intention d'utiliser la marque :
http://www.wipo.int/edocs/madrdocs/fr/2003/madrid_2003_23.pdf
- Indication des produits et services:
http://www.wipo.int/edocs/madrdocs/fr/2003/madrid_2003_24.pdf
- Soumission de déclarations sous serment d'usage continu dans le commerce :
http://www.wipo.int/edocs/madrdocs/fr/2010/madrid_2010_16.pdf

Signature du déposant/mandataire

12

SIGNATURE DU DÉPOSANT ET/OU DE SON MANDATAIRE
(si exigé ou autorisé par l'Office d'origine)

En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :



- Signez le formulaire, si l'OO l'exige ou le permet
- Si l'OO l'exige ou le permet, le mandataire peut signer le formulaire au nom du déposant
- La signature peut être manuscrite, imprimée ou apposée au moyen d'un timbre, ou peut être remplacée par l'apposition d'un sceau

Certification

13 ATTESTATION ET SIGNATURE DE LA DEMANDE INTERNATIONALE PAR L'OFFICE D'ORIGINE

a) Attestation

L'Office d'origine certifie

i) que la requête aux fins de la présentation de la présente demande lui est parvenue le (j/mm/aaaa).

ii) que le déposant nommé à la rubrique 2 et le déposant nommé dans la demande de base ou le titulaire nommé dans l'enregistrement de base mentionné à la rubrique 5 sont une seule et même personne, que toute indication donnée à la rubrique 7.d), 9.d) ou 9.e) figure aussi dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas, que la marque à la rubrique 7.a) est la même que dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas, que, si la couleur est revendiquée à titre d'élément distinctif de la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la même revendication figure à la rubrique 8 ou que, si la couleur est revendiquée à la rubrique 8 sans l'avoir été dans la demande de base ou l'enregistrement de base, la marque dans la demande de base ou l'enregistrement de base est bien dans la couleur ou la combinaison de couleurs revendiquée, et que les produits et services indiqués à la rubrique 10 sont couverts par la liste des produits et services figurant dans la demande de base ou l'enregistrement de base, selon le cas.

Si la présente demande internationale est fondée sur plusieurs demandes de base ou enregistrements de base, l'attestation ci-dessus est réputée s'appliquer à toutes ces demandes ou tous ces enregistrements.

b) Nom de l'Office :

c) Nom et signature du fonctionnaire signant au nom de l'Office :
En signant ce formulaire, je déclare que je suis habilité(e) à le signer en vertu du droit applicable :

d) Nom et adresse électronique de la personne de contact à l'Office :

- L'Office d'origine certifie la date de réception et la triple identité :
 - Même titulaire
 - Même marque
 - Mêmes P&S ou des P&S compris dans la marque de base

Paieiment

FEUILLE DE CALCUL DES ÉMOLUMENTS ET TAXES

a) INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur un compte courant ouvert auprès du Bureau international (si cette case est cochée, il n'est pas nécessaire de compléter b)).

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Identité de l'auteur des instructions :

b) MONTANT DES ÉMOLUMENTS ET TAXES
(voir calculateur de taxes : www.wipo.int/madrid/fr/fees/calculator.jsp)

Émoluments de base : 653 francs suisses si la reproduction de la marque est en noir et blanc uniquement ; 903 francs suisses s'il y a une reproduction en couleur. (Pour les demandes internationales déposées par des déposants dont le pays d'origine est un pays figurant parmi les pays les moins avancés, conformément à la liste établie par l'Organisation des Nations Unies (www.wipo.int/tdca/en/country), 65 francs suisses si la reproduction est en noir et blanc uniquement et 90 francs suisses s'il y a une reproduction en couleur.)

Compléments d'émoluments et émoluments supplémentaires :

Nombre de désignations auxquelles le complément d'émolument s'applique	x	Complément d'émolument	=	Montant total des compléments d'émoluments	=>
		100 francs suisses				
Nombre de classes de produits et services en sus de la troisième	x	Émoluments supplémentaires	=	Montant total des émoluments supplémentaires	=>
		100 francs suisses				

Taxes individuelles (francs suisses) :

Parties contractantes désignées	Taxe individuelle	Parties contractantes désignées	Taxe individuelle		
.....		
.....		
.....		
.....		
			Montant total des taxes individuelles	=>
			TOTAL GÉNÉRAL (francs suisses)	

c) MODE DE PAIEMENT

Identité de l'auteur du paiement :

Paiement reçu et confirmé par l'OMPI Numéro de quittance de l'OMPI :

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI
n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0
Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70
Swift/BIC : CRESCH330UA Références du paiement : j/m/aaaa

Versement sur le compte postal de l'OMPI
(uniquement pour des paiements intereuropéens)
n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8
Swift/BIC : POFICHBZ Références du paiement : j/m/aaaa

Moyens de paiement

Compte courant à l'OMPI

Versement par compte bancaire

Versement par compte postal

Coûts

- Calculateur de taxes électronique
- Les taxes et émoluments en francs suisses (CHF)
- Émoluments de base*
 - 653 CHF pour des marques sans couleurs
 - 903 CHF pour les marques en couleur

- Taxes pour la désignation de parties contractantes
 - Taxes standard – complément d’émolument (100 francs suisses par désignation) et émolument supplémentaire (100 francs suisses pour chaque classe de produits et services en sus de la troisième)
OU
 - Taxes individuelles lorsque cela est indiqué.

* Les déposants des pays les moins avancés bénéficient d’une réduction de 90% de l’émolument de base.



Questions et réponses sur la demande d'enregistrement international

Webinaire du Système de Madrid

Lucía J. Yanguas

Division de l'Information et
de la Promotion de Madrid

Eric Fontaine

Section des opérations
du système de Madrid

Se tenir informé sur le système de Madrid

- Consultez le site Web du système de Madrid www.wipo.int/madrid/fr
- Participez aux [webinaires](#) et accédez à nos tutoriels [Madrid « How –To »](#)
- Inscrivez-vous aux [avis](#) relatifs au système de Madrid et au bulletin [Madrid Highlights](#)
- Contactez-nous : [Contact Madrid](#)

